

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac et via Facebook en direct.

Sont présents :
Mme Priscilla Lamontagne, conseillère
Mme Claire Wallot, conseillère
M. Francis Limoges, conseiller
M. Marc-André Daoust, conseiller
Mme Julie Pelletier, conseillère
M. Alex Brisebois-Proulx, conseiller
M. Loïc Boyer, conseiller

Est absente : *Mme Line Surprenant, conseillère*

Formant le quorum du conseil sous la présidence du maire François Robillard.

Sont aussi présents : *Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim*
Madame Marie-Josée Russo, greffière et DGA

SUR CE :

... Au début de la séance, le maire demande la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

2022-12-445

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

1. *Ordre du jour - Adoption*
2. *Période d'intervention ;*
- 3A. *Approbation du budget des revenus et dépenses pour l'exercice financier 2023 ;*
- 3B. *Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 ;*
4. *Période d'intervention ;*
5. *Levée de la séance.*

*Il est proposé par le conseiller Francis Limoges
et résolu unanimement*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

Suivant l'adoption de l'ordre du jour, le maire demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil portant uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Le 19 décembre 2022

2022-12-446A

APPROBATION DU BUDGET DES REVENUS ET
DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

*D'approuver le budget des revenus et dépenses au montant de 28 452 468\$ pour
l'exercice financier 2023.*

ADOPTÉE

2022-12-446B

ADOPTION DUY PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-
2025

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Alex Brisebois-Proulx
et résolu unanimement*

D'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION

*Les sujets à discuter étant terminés, le maire demande aux personnes présentes dans
l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.*

La période de questions étant terminée, le maire demande la levée de la séance.

2022-12-447

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par la conseillère Claire Wallot
et résolu unanimement*

De lever la séance à 19 h 58

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE

Le 19 décembre 2022